

**STANDING COMMITTEE ON
FISHERIES AND OCEANS**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DES
PÊCHES ET DES OCÉANS**

Le 16 août 2023

L'honorable Diane Lebouthillier, C.P., députée
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
Pièce 207, édifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame la Ministre,

Je m'adresse à vous en ma qualité de président du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le Comité) pour vous faire part des préoccupations du Comité concernant les progrès réalisés par Pêches et Océans Canada (MPO) à l'égard de la mise en œuvre des 20 recommandations présentées dans le cadre de son rapport de 2019, intitulé *Les pêches sur la côte ouest : Partager les risques et les retombées*. Même si quatre années se sont écoulées depuis le dépôt du rapport, et près de trois ans depuis la réponse du gouvernement, le Comité craint que le MPO n'ait réalisé que très peu de progrès pour ce qui est de donner suite à ses recommandations.

Comme vous le savez peut-être, le Comité a mené une étude sur les investissements étrangers et la concentration des entreprises en matière de permis et de quotas de pêche. Dans le cadre de cette étude, entre le 8 mai et le 1^{er} juin 2023, le Comité a entendu le témoignage de pêcheurs et de spécialistes des pêches qui ont souligné que les difficultés soulevées dans le rapport de 2019 sont maintenant bien pires : la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des pêcheurs ainsi que la sécurité économique des collectivités côtières sont davantage érodés.

Pour en arriver à un certain degré de responsabilité, le Comité a invité des fonctionnaires du Ministère, le 5 juin dernier, à faire le point sur les progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre des recommandations de 2019. Neil Davis, directeur régional de la Direction de la gestion des pêches dans la région du Pacifique du MPO, a fait savoir au Comité que le Ministère :

- avait réalisé une analyse comparative des politiques et des règlements sur les pêches sur les côtes ouest et est;
- prenait des mesures en vue de mettre en place un registre public de propriété des permis et des quotas;
- avait lancé le Sondage sur la propriété effective pour cerner les entités nationales et étrangères qui tirent des avantages directs ou indirects des permis et des quotas de pêche commerciale, et que l'on était en train de finaliser l'analyse des réponses reçues;
- avait fait parvenir des questionnaires pour recueillir des données socio-économiques de la pêche commerciale et récréative, et qu'il était en train de mettre au point un tableau de bord afin de publier ces données;
- avait rédigé des changements à apporter à la politique et au mandat des conseils consultatifs sur les pêches commerciales à des fins de consultation;
- dialoguait avec les parties prenantes au sujet du rapport de 2019 et du travail effectué par le MPO pour donner suite aux recommandations.

Le Comité admet certes qu'il faut accorder de l'importance à la consultation, mais il est inquiet du rythme auquel évoluent les progrès concrets. Au minimum, le MPO devrait écouter les pêcheurs. Lors du rassemblement Fisheries for Communities qui s'est tenu à Victoria, en mars 2023, ces derniers ont énuméré les recommandations 2, 4, 6, 8, 13, 15 et 19, affirmant que celles-ci étaient prioritaires. Or, selon M. Neil Davis, la réponse du Ministère aux recommandations de 2019 portait sur les occasions offertes et la disponibilité des ressources. Le Comité a par ailleurs été informé du fait qu'un seul employé à temps plein du MPO travaillait à la mise en œuvre de la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport de 2019.

Même si le Comité reconnaît que certains des changements recommandés aux politiques sont complexes, il insiste sur le fait qu'il faut remédier au problème en temps utile. La complexité ne devrait pas être un obstacle à la prise de mesures concrètes. Le Comité s'inquiète également du fait qu'un manque de moyens ou de ressources puisse entraîner un ralentissement des progrès. Le MPO doit avoir un personnel en nombre suffisant, qui a un accès opportun aux autres employés concernés des divers groupes de gestion des pêches, et ce, immédiatement, et à mesure que des travaux supplémentaires seront mis en branle, c'est-à-dire lorsque des consultations raisonnables seront terminées.

Au sujet de la pêche sur la côte ouest, le Comité constate aussi qu'il reste du travail à faire si l'on veut comprendre les véritables répercussions de la location de quotas. Des témoins ont dit au Comité que le Sondage sur la propriété effective ne permettait pas d'évaluer la véritable portée de cette question, car il était inefficace et mal conçu : on y demandait aux

titulaires de permis (les pêcheurs qui obtiennent des quotas en louant des permis aux propriétaires de permis) de répondre au sondage, au lieu de le demander aux propriétaires. Mark Waddell, directeur général de la Politique des pêches au ministère des Pêches et des Océans, a expliqué que, pour éviter de créer un sondage imposant un lourd fardeau administratif aux répondants, on avait mis de côté pour le moment le problème de la location de quotas. Le Sondage sur la propriété effective ne permet donc pas d'évaluer la nature des ententes de location, et ne peut fournir qu'un décompte du nombre d'ententes qui existent dans la région du Pacifique.

De plus, M. Neil Davis a dit au Comité que le personnel de la région du Pacifique du MPO se concentrait davantage sur la conservation et la viabilité économique que sur les progrès vers des résultats sur les plans social et culturel pour l'ensemble de la pêche commerciale en Colombie-Britannique. Cependant, celle-ci en subit des conséquences sur les plans social et culturel, puisque, par exemple, des permis de pêche commerciale peuvent appartenir à des investisseurs de l'extérieur, plutôt qu'à des pêcheurs actifs, et que les coûts peuvent augmenter sous l'effet de l'achat et de la vente de permis et de quotas comme outils d'investissement. Quand les propriétaires locaux de permis et de quotas, des chaînes d'approvisionnement, ou encore les compétences et les capacités quittent les collectivités côtières en raison de la réglementation existante et des prix élevés, cela entraîne des répercussions sociales et culturelles sur ces collectivités. Des répercussions se font aussi sentir lorsque la génération suivante de pêcheurs ne pourra plus pêcher en raison du coût élevé des permis, ou parce la pêche multigénérationnelle devient de moins en moins viable.

Le Comité convient de la nécessité d'un dialogue et de consultations complètes avec les intervenants concernés, mais les responsables du MPO doivent agir en ce qui a trait à la délivrance de permis sur la côte ouest. Les recommandations de 2019 devraient guider leurs priorités, et il devrait être prioritaire de consacrer suffisamment de ressources à leur mise en œuvre. Le Comité vous prie de ne pas vous limiter à l'aspect économique, et de faire une priorité des effets sociaux, culturels et communautaires de la pêche commerciale. Par ailleurs, le Comité vous exhorte à écouter la population, qui demande une transition vers des politiques du propriétaire-exploitant et de séparation des flottilles « conçues en Colombie-Britannique ». En vertu de ces politiques, les propriétaires de permis seraient tenus de participer activement aux activités de pêche, et les transformateurs ne pourraient pas acquérir ou louer de quotas, de permis ou de navires.

Le Comité continuera de suivre les progrès en ce qui concerne les recommandations de 2019 et attend avec impatience les éléments à venir suivants, décrits par les représentants du MPO lors de la séance d'information du 5 juin :

- le dévoilement des résultats du Sondage sur la propriété effective pour les deux côtes;

- la publication de tableaux de bord contenant des données socio-économiques sur les pêches commerciales et récréatives à l'automne 2023;
- le lancement du registre public de propriété des permis et des quotas; et
- l'engagement efficace à mettre en place sur la côte ouest certaines politiques de la côte est.

Au nom des membres du Comité, je vous remercie de bien vouloir tenir compte de nos préoccupations. Le Comité attend avec intérêt votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération,

A handwritten signature in black ink that reads "Ken McDonald". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Ken McDonald, député

Président du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes